

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Séance du Conseil Municipal du : 10 mai 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Trausse Minervois, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à 20h 30, sous la présidence de Jean-François SAÏSSET, Maire.

Convocation du 5 mai 2016

Présents : MM. Saïssset, Jouve, Lavigne,  
Mmes Lang, Lombard, Moreau, Pérez, Signoret, Talbodec

Absents excusés : MM. Hart, Peyrard, Sénat,

Secrétaire de séance : M. Moreau

Procurations : M.

## ORDRE DU JOUR :

- ◆ Dissolution du Syndicat de Gestion du CES
- ◆ Révision des loyers
- ◆ Convention avec la SPA
  
- ◆ Infos diverses

Le maire soumet au vote le PV de la séance précédente. Le PV est adopté à l'unanimité

### Dissolution du Syndicat de Gestion du CES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5212-33, L5211-25-1, L 5211-26

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 1972 portant création du syndicat intercommunal de gestion du CES de RIEUX MINERVOIS

Vu la délibération n°06/2015 en date du 23 novembre 2015, concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du CES de RIEUX-MINERVOIS,

Considérant que le présent conseil d'administration doit fixer les derniers points afin de solliciter auprès de Monsieur le Préfet, l'arrêté préfectoral de dissolution.

Il est donc proposé de délibérer :

- pour confirmer la répartition de l'actif/passif comme convenu lors du conseil d'administration du 15 mars 2016 délibération n°01/2016,
- pour verser de l'excédent budgétaire d'un montant de 14 074.86 euros à la commune de Rieux-Minervois qui le reversera au foyer Socio-Educatif du Collège,
- pour déterminer la répartition du personnel, en effet, l'adjoint technique sera embauché à temps complet par la commune de Rieux Minervois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la répartition de l'actif/passif comme convenu lors du conseil d'administration du 15 mars 2016 délibération n°01/2016,

- **VERSE** l'excédent budgétaire d'un montant de 14 074.86 euros à la commune de Rieux-Minervois qui le reversera au foyer Socio-Educatif du Collège,

-**DETERMINE** la répartition du personnel, l'adjoint technique sera embauché à temps complet par la commune de Rieux Minervois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Vote pour : 9      Vote contre : 0      Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

### Révision des loyers

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir fixer le montant mensuel des loyers des logements communaux concédés aux divers locataires : SARL Marbres Cynros, Mr Alan GUILLOU, Corinne MATHEZ, Epicerie Vival

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**FIXE** ainsi qu'il suit le montant mensuel des loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

- SARL Marbres Cynros	221.00 €
- Mr Alan GUILLOU	441.00 €
- Mme Corinne MATHEZ (Salon de coiffure)	92.00 €
- Epicerie Vival :	161.00 €

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote pour : 9      Vote contre : 0      Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

### Convention d'assistance technique dans le recueil et la garde d'animaux errants

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de convention fourrière ainsi que la tarification applicable par habitant et par an. Le montant de la participation 2016 étant de :

0,90 € par an et par habitant

Ce barème est fixé pour l'exercice 2016 et sera révisé chaque année en fonction de l'évolution des coûts de gestion, comme indiqué dans la convention.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance des différents documents et de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la convention fourrière avec la Société Carcassonnaise de Protection Animale
- Accepte le montant de la participation correspondant à la mission de recueil et de garde des animaux errants tels que décrit dans la convention.
- Décide de prévoir cette dépense au budget primitif 2016 de la commune.
- Autorise le Maire à signer la convention qui sera jointe à la présente délibération

Vote pour : 9      Vote contre : 0      Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

La séance est levée

TABLEAU D'EMARGEMENT SEANCE DU 10 MAI 2016

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signatures</b>	<b>Pouvoir à</b>
SAÏSSET Jean-François		
JOUVE René		
LOMBARD Nadine		
HART Russell	ABSENT	
PEREZ Sylvie		
LANG Emanuelle		
LAVIGNE David		
MOREAU Françoise		
PEYRARD Corinne	ABSENTE	
SENAT Charlotte	ABSENTE	
SIGNORET Céline		
TALBODEC Liliane		